

le mag^{de} L'ÉNERGIE

HIVER
2023

AGIR, NE PAS SUBIR

343



DOSSIER • p. 05

Prix de l'électricité :
Accord entre l'État et EDF

FORUM • p. 24

Mécénat de compétences



Le réseau
de transport
d'électricité

Nous sommes là pour qu'à chaque seconde, le courant passe.

Ici. Maintenant. Partout en France. 24 heures sur 24.
À chaque seconde. Été comme hiver. Aujourd'hui.
Demain.

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9500 salariés.

www.rte-france.com



2024, Plus Vite, Plus Haut, Plus Fort !

2024 sera olympique ! Les nations de ce monde vont se lancer dans une immense joute sportive, et nos athlètes vont essayer de nous mettre des étoiles dans les yeux.

2024, si l'on est beaucoup plus terre à terre, commence par une disette salariale. Le moins qu'on puisse constater, c'est que les employeurs de la Branche des IEG n'ont pas cherché à nous faire gagner la bataille du pouvoir d'achat. On est très loin des «deux NR pour tous» ou encore du quatorzième mois proposé par FO Énergie.

2024 sera donc la bataille du pouvoir d'achat à travers les salaires, une politique de logement renouvelée, une participation employeur pour tous sur la restauration méridienne, des activités sociales ouvertes à tous. 2024 sera une année de conquête de droits nouveaux.

2024 sera aussi l'année de toutes nos attentions sur la question du Service public et de l'accélération de la décarbonation de nos sociétés pour lutter contre le réchauffement climatique. Plus que jamais notre projet de Pôle Public de l'Énergie Décarbonée a un sens et une utilité pour la Nation.

“

Les sujets seront nombreux, notre ambition pour un monde meilleur, plus juste, plus social se renforce, Ensemble en 2024 avec FO Énergie

« Agir pour ne pas subir ».

”

Très bonne Année 2024!

Alain ANDRÉ
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



LE MAG DE L'ÉNERGIE N° 343

sommaire



SIÈGE :
60 rue Vergniaud
75013 Paris
01 44 16 86 20

www.fnem-fo.org

secteur.communication@fnem-fo.org

N° ISSN : 2999-7429

fiches pratiques P. 15

ément
lérique

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Alain ANDRÉ

ÉQUIPE DE RÉDACTION
Serge GIANORSI
Jésus HERNANDEZ
Jean LE CONTE
Maxime ROYER

PHOTOS
Médiathèque FO Énergie et Mines
Adobe Stock

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET IMPRESSION
Compédit Beauregard
ZI Beauregard - BP 39
61600 La Ferté-Macé
02 33 37 08 33



P. 05

- > Prix de l'électricité : accord entre l'État et EDF

dossier

entreprises en brèves

- > ENEDIS : Tempêtes exceptionnelles sur le nord-ouest de la France Inondations dans le Pas-de-Calais Une mobilisation à la hauteur !
- > RTE : FO progresse
- > EDF : Préserver et améliorer !
- > ENGIE : FO 1^{re} OS !
- > GRDF : Nos priorités pour 2024
- > GRTgaz : Changement de Direction

P. 13

fo cadres

- > Recruter des séniors ? Sortir des clichés !

P. 15

- > Remboursement des médicaments génériques : Quelles sont les règles ?
- > Revalorisation tarifaire au 1^{er} novembre 2023 : pour quelles consultations ?
- > Le convoyage des jeunes aux activités sociales

fiches pratiques

forum

- > Élections professionnelles 2023 FO conforte sa position
- > Un labrador en intervention à GRDF !
- > Handicap De banales journées spéciales ?
- > Réforme des retraites l'urgence sociale !
- > Mécénat de compétences Des réticences ou de la crainte de la part des entreprises
- > Montant net social De nouvelles restrictions pour les allocataires

P. 19

passion service public

P. 27

- > 1^{re} Assemblée Générale de l'UFR
- > Pouvoir d'achat Les retraités touchés de plein fouet !

P. 30

- > Assurance-chômage Le gouvernement bloque le compromis...
- > Congrès Extraordinaire 4 au 6 juin 2024 - Strasbourg
- > Hommage à Olivier JOUAN
- > Négociations salariales de la Branche des IEG Les employeurs ne sont pas au rendez-vous...
- > Conseil d'Administration Groupe EDF
- > Le Service Public endeuillé
- > Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes

brèves



70

EURO
ΕΥΡΩ
EBRO

Prix de l'électricité : accord entre l'État et EDF

Le 14 novembre dernier, les ministres Bruno LE MAIRE, Agnès PANNIER RUNACHER, Roland LESCURE et le PDG d'EDF Luc RÉMONT ont annoncé être parvenus à un accord entre l'État et EDF garantissant un prix moyen de l'électricité nucléaire de 70 € le mégawattheure. Cet Accord prévoit les mécanismes de ventes, rémunérations, de la production nucléaire actuelle.

Nous avons demandé à Sandrine LHENRY, administratrice FO Énergie au Conseil d'Administration du Groupe EDF de nous donner son analyse sur les points de cet accord et ses conséquences pour le Groupe EDF, et pour les Français.

● **L'ARENH va donc s'arrêter en 2025 et un nouveau dispositif devrait donc le remplacer. Peux-tu nous expliquer son fonctionnement ?**

Dès 2026, les fournisseurs alternatifs ne pourront effectivement plus bénéficier du dispositif d'Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire. Depuis 2011, EDF est dans l'obligation de céder 100 TWh/an de sa production nucléaire, voire plus (120 TWh en 2022) au prix, jamais révisé depuis sa création, de 42 €/MWh. Avec une production nucléaire

en baisse du fait d'aléas industriels et de la politique de fermetures de réacteurs, cette réglementation est depuis sa création un non-sens commercial pour une entreprise, car elle revient à l'obliger de vendre à perte...

Après la sidération de la crise, à la fois énergétique et géopolitique, que nous continuons de traverser, une fenêtre de tir s'est donc ouverte à EDF pour y mettre un terme définitif.

Un nouveau modèle commercial va être mis en œuvre, basé sur des offres de contrats long (10 ans) et moyen terme (4 et 5 ans) selon la typologie du client. L'objectif est de pousser le marché à se stabiliser en donnant plus de visibilité sur le prix de l'énergie. Cette nouvelle mécanique va également être régulée par une redistribution progressive des revenus dégagés. Ainsi, 2 seuils de captation seront mis en œuvre. Lorsque les revenus annuels du parc nucléaire historique dépasseront les 78-80 €/MWh, 50 % du dépassement des revenus d'EDF seront prélevés par l'État et redistribués aux consommateurs. Lorsqu'ils dépasseront les 110 €/MWh, le prélèvement sera de 90 %.

● *Sachant que le prix fixé jusqu'ici par l'ARENH était de 42 € le MWh, comment l'État et EDF en sont arrivés à un prix de 70 €, bien loin des pics sur les marchés de 1 000 € le MWh en août 2022 ?*

Ce montant est un revenu indicatif qui considère à la fois une prévision de la fluctuation des prix de marché, mais également une prévision des volumes vendus au travers de contrats long et moyen terme.

En quelque sorte, **plus EDF attirera de gros industriels avec des contrats long terme, plus la locomotive stabilisera les prix afin d'éviter les pics délirants.** Enfin, ce prix de 70 €/MWh est une donnée sur une période de 15 ans prenant en considération le coût de production.

En octobre 2023, soit quelques semaines en amont de l'aboutissement de cet accord, la CRE avait établi un rapport à la demande du gouvernement sur le coût de production du nucléaire à 60 €/MWh. Ce fut un sujet de crispation, car ce prix ne prenait pas en compte l'intégralité des coûts dont le développement. Or, entre le grand carénage et la construction des nouveaux EPR2 et SMR, le groupe EDF doit retrouver des marges de manœuvre pour assurer une large partie de la transition énergétique du pays...

● *Si les prix sont plafonnés vers le haut, protégeant ainsi professionnels et particuliers, que se passerait-il pour EDF en cas de forte baisse du prix des marchés ?*

À l'heure actuelle, les alternatives n'ont pas l'obligation d'acheter des volumes ARENH à 42 €/MWh lorsque les cours chutent en dessous de ce tarif. Nous avons eu un cas d'école en 2016. Les prix du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables étaient tellement bas que les cours de l'énergie ont chuté sur le marché de gros. *De facto*, la demande ARENH a été nulle provoquant des pertes importantes pour l'entreprise. Le nouveau dispositif ne permettra pas non plus de protéger l'entreprise d'un retournement du marché. En effet, **le mécanisme ne propose pas de prix plancher protégeant EDF.**

Cela étant, on peut considérer que le contexte est différent et le cap est désormais fixé vers une demande d'électricité croissante avec



une prévision multipliée par 2 d'ici à 2050. Il s'agit du pari de l'électrification de nos usages pour ne plus être dépendant des énergies fossiles. Autre phénomène, il est prévu un bilan dans 6 mois, puis tous les 3 ans du nouveau dispositif.

● **On a pu lire que ce système permet d'éviter que la Commission européenne ne reproche à l'État d'aider EDF, quelles en sont les conséquences ?**

En effet, tout en respectant les directives européennes, car nous sommes dans un modèle d'offre de marché complètement ouvert, ce système ne fait pas appel à l'aide d'État. Cela aurait été le cas s'il y avait eu un prix plancher et donc un filet de sécurité pour EDF. Il ne s'agit plus de réguler en captant

les revenus d'EDF pour créer de la concurrence fictive comme avec l'ARENH...

Et on le sait, **s'il y avait eu une mécanique d'aide d'État, il aurait fallu prévoir des contreparties** comme le projet *Hercule* et le démantèlement du groupe... mais les plans de cessions sont tout aussi illogiques lorsqu'ils rapportent de la richesse au groupe...

● **Dans ce cadre, qu'en est-il des TRVe ?**

Les TRVe vont continuer d'exister. Ils vont même être étendus à certains professionnels dépassant la puissance de 36 kVA. **C'est la CRE qui décidera du nouveau cadre réglementaire.** Tout est à refaire dans sa construction. En effet, à l'heure actuelle, le TRVe est établi par un système d'empile-

ment de coûts, comme le coût : de l'approvisionnement à l'ARENH, du complément d'approvisionnement au marché en énergie et en capacité, de commercialisation, d'acheminement ainsi que d'une rémunération normale de l'activité de fourniture.

On peut espérer que certains coûts soient gommés de cette équation incompréhensible pour le client. Mais **je crains que le schéma futur ne soit qu'une adaptation du modèle existant et non plus les TRVe d'avant 2015**, avant l'empilement des coûts et donc l'augmentation des factures...

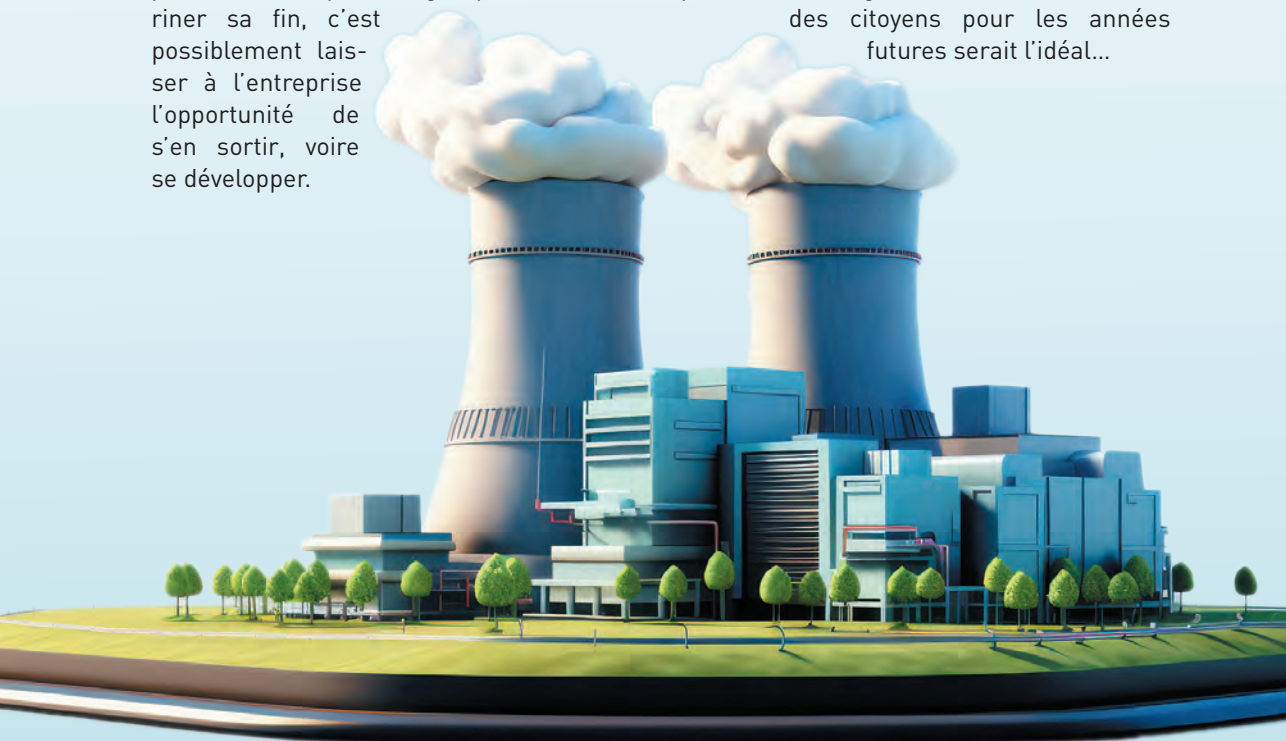
● *On a pu voir la réaction de certains fournisseurs alternatifs, réclamant la remise sur les rails d'un nouvel « Hercule » séparant commercialisation et production. EDF aurait donc, en plus de la Commission européenne, de nombreux « amis qui lui veulent du bien » ?*

C'est une réaction assez logique des principaux concurrents d'EDF. Tout le monde sait pertinemment que l'ARENH est un poison mortel pour le groupe EDF. Entériner sa fin, c'est possiblement laisser à l'entreprise l'opportunité de s'en sortir, voire se développer.

Sa dette est aujourd'hui abyssale et on lui demande à la fois de protéger les consommateurs, de fournir de l'énergie en masse et de générer sa propre concurrence : c'est une équation aberrante que la crise énergétique a mise au grand jour. Pour autant, **qu'ils se rassurent, le pari ne va pas être aisé et l'État attend des retours importants. EDF n'est pas non plus à l'abri d'une nouvelle régulation désastreuse à l'avenir.**

Enfin, pour réindustrialiser le pays, il faudra bien augmenter massivement la production d'électricité décarbonée pour peu cher, et donc redevenir compétitif d'où les tensions également avec nos voisins européens anti-nucléaires...

Il faut aussi être cohérent, la pénurie organisée de l'énergie provoquée depuis des années sous l'influence européenne a fait augmenter les prix. Il est donc nécessaire et urgent d'augmenter les moyens de production de tout notre mix énergétique. Repenser le modèle sous le seul prisme d'un service public de l'énergie décarbonée au service des citoyens pour les années futures serait l'idéal...



ENEDIS :

Tempêtes exceptionnelles sur le nord-ouest de la France Inondations dans le Pas-de-Calais Une mobilisation à la hauteur !

Encore une fois, les salariés d'Enedis ont fait preuve de leur engagement pour le service public. Ils ont été célébrés comme des héros par les médias et l'entreprise. Un de nos collègues y a perdu la vie. Il était parmi les premiers volontaires pour rétablir les réseaux et répondre à la mobilisation de la Force d'Intervention Rapide Électricité (FIRE) dans le Finistère.

Plus de 3 000 salariés, agents et salariés des entreprises prestataires, ont été mobilisés dans le cadre de la FIRE. FO Énergie n'oublie pas les agents engagés dans les cellules de crise, les centres d'appels dépannages, les plateformes Serval et les missions d'appui... Voilà la force du service public, souvent méprisé quand tout va bien, mais valeureux quand on en a le plus besoin.

Les dégâts en Bretagne et en Normandie sont supérieurs à ceux de 1999. Le dernier

client rétabli, il s'agit maintenant d'assurer la phase de sécurisation et de consolidation des réseaux endommagés. Elle devrait durer environ 15 semaines. De nouvelles équipes sont prévues en renfort de celles de Bretagne.

Enedis a pris la décision inédite de faire bénéficier les agents concernés de mesures comparables à celles de la FIRE. FO approuve cette mesure et demande un REX complet sur cette FIRE d'une ampleur exceptionnelle.

Dans le même temps se prépare la phase de reconstruction qui devrait durer au moins deux ans.

À l'heure où les cohortes ont rejoint leur DR et que l'urgence est derrière nous, espérons que les employeurs sauront valoriser l'engagement du personnel plébiscité pendant ces crises.

RTE : FO progresse

Les élections CSE à RTE ont rendu leur verdict le 13 novembre 2023. FO progresse de 1,3%. Pour la première fois depuis 2013, nous sommes désormais représentatifs dans les 4 établissements de RTE (D&I, Exploitation, Fonctions centrales et Maintenance). C'est le fruit d'un travail de terrain régulier au contact de nos collègues. Au sein d'une entreprise en profonde mutation, les agents pourront compter sur notre capacité à proposer des modalités d'organisation du travail innovantes. Nous veillerons également à ce que la future organisation de RTE offre de nombreuses opportunités de carrière motivantes pour les agents.



2024

EDF

Préserver et améliorer !

La première mandature version CSE s'est terminée le 13 novembre dernier. Un bilan CSE plus que mitigé notamment par la soudaineté de la mise en œuvre de cette nouvelle instance, mais surtout par la disparition des CHSCT et des Délégués du Personnel.

Lors des élections de novembre, FO a conforté ses résultats de 2019 grâce à la confiance accordée par les salariés.

Les chantiers qui se présentent pour les quatre prochaines années de cette nouvelle mandature sont nombreux. Et l'action des représentants et élus FO dans le dialogue social permettra d'y répondre tout en défendant les intérêts individuels et collectifs des personnels.

Amélioration du pouvoir d'achat et des conditions de travail, réorganisation de la filière nucléaire sont autant de sujets pour lesquels FO agira pour préserver les droits statutaires, mais également pour créer des droits nouveaux.

ENGIE : FO 1^{re} OS !

Alors que les 3 autres organisations syndicales régressent, FO progresse de 10 points et devient la 1^{re} organisation syndicale d'ENGIE SA avec une représentativité de 42,46 % loin devant les 31,28 % de la CFE-CGC. Nous gardons notre leadership sur B2C (63,12 % de représentativité), E & C (46,91 %) et GEM (51,91 %) tandis que GBS (17,98 %) et CORPORATE (24,42 %) deviennent représentatifs avec des progressions conséquentes (+ 8 points pour GBS et pas loin de 17 points pour CORPORATE). Pour les sièges d'élus, nous remportons 32 sièges de titulaires et 30 sièges de suppléants sur ces 2 listes présentées, comportant 74 sièges chacune.

Fait important de la nouvelle mandature : un accord ne pourra plus être ratifié par les seules signatures de la CFE-CGC et CFDT (46,24 % de représentativité en cumulé). Nous devenons de fait l'acteur incontournable pour la direction.



GRDF

Nos priorités pour 2024

Vous êtes près de 15 % à nous avoir accordé votre confiance lors des élections professionnelles de novembre 2023 chez GRDF. Nous entamons avec enthousiasme un nouveau mandat de quatre ans et notre engagement se cristallise autour de trois axes majeurs.

Votre pouvoir d'achat est au cœur de nos préoccupations. Nous défendrons des salaires équitables et valorisant la contribution de chacun au sein de notre entreprise.

La qualité de vie au travail demeure une priorité. Nous visons à créer un environne-

ment propice à l'épanouissement professionnel, favorisant le bien-être individuel.

La restauration collective occupe une place centrale. Nous nous engageons à améliorer l'accès à des repas équilibrés, de qualité, à un coût raisonnable, répondant ainsi à vos besoins.

Que cette année 2024 soit fructueuse et harmonieuse pour l'ensemble des salariés de GRDF. Impatients de relever ces défis avec vous, nous aspirons à faire des quatre prochaines années le reflet de nos aspirations communes !



GRTgaz

Changement de Direction

Annoncé au dernier trimestre 2023, en faisant valoir ses droits à la retraite, Thierry TROUVÉ laisse place à la féminisation à la tête de GRTgaz.

Avec ce départ, d'autres changements s'annoncent au sein du COMEX.

FO GRTgaz souhaite que ce renouveau à la direction s'accompagne d'une renaissance du dialogue social, trop longtemps interrompu.

Dialoguer, négocier et construire pour le bien des salariés de l'entreprise : telles sont les attentes de la délégation FO GRTgaz.



Pour chacun, pour tous, pour la vie



Groupe VYV Union Mutuelle de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité.
n° Siren 532 643 832, n° LEI 69500E01641114UF62, DirCom Groupe VYV - © Gettyimages - 12/22.

MUTUALITÉ
FRANÇAISE

Le Groupe VYV est le 1^{er} acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. Il protège plus de 10 millions de personnes dans l'ensemble de son écosystème et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

www.groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

Recruter des séniors ? Sortir des clichés !

Le taux d'activité des séniors (55-64 ans) en France est de 57 %, il se situe en dessous de la moyenne de l'Union européenne (62,3 %). Entre 55 et 59 ans, les cadres sont encore en emploi à 88 %, ensuite la situation se dégrade nettement, ils ne sont plus que 44 % en emploi de 60 à 64 ans.

Dans une étude sur la perception des séniors au sein de 68 pays, la France est à la 61^e place. L'âge est un des facteurs de discrimination les plus présents au travail, on parle d'un phénomène d'âgisme. Sur ce point, la France est à la 16^e place parmi les 27 pays européens. D'après l'étude de l'APEC de septembre 2023, les cadres séniors représentent 712 800 personnes. 18 % des Cadres en emploi sont des séniors et 22 % des séniors en emploi sont des Cadres.

Les entreprises se montrent souvent frileuses pour recruter des séniors, alors qu'ils peuvent constituer une réelle valeur ajoutée. Selon les managers de cadres séniors, leur principale qualité est l'expérience des cas et solutions possibles. Ils ont vécu de multiples situations, résolu des difficultés ou surmonté des erreurs. Cela les rend plus efficaces dans leur travail. L'ensemble des personnes interrogées reconnaissent leur regard sur les pratiques de travail et l'organisation de l'entreprise, c'est une source d'enrichissement pour l'entreprise.

En période de crise, 82 % des managers sont convaincus qu'avoir des séniors dans leur équipe est rassurant. Ils opèrent dans

la confiance avec sérénité, ils sont un facteur de stabilité pour l'équipe. Les managers les perçoivent comme engagés, enthousiastes et motivés. Plus faciles à manager que des cadres plus jeunes, ils peuvent désamorcer la source d'un conflit, évaluer la difficulté d'une tâche et prendre des décisions.

Que ce soit par rapport à l'entreprise ou dans leur travail, les cadres séniors sont connus pour leur loyauté et leur fiabilité. Cela les amène à rester plus longtemps dans leur entreprise, la moitié des cadres interrogés ont

20 ans d'ancienneté ou plus, un quart entre 10 et 20 ans et un autre quart a moins de 10 ans.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

100mg
10 COMPRIMÉS SÉCABLES
**Médicament
générique**

carte d'assurance maladie
Michel Dupont

Remboursement des médicaments génériques : Quelles sont les règles ?

Au passage à la caisse de votre pharmacie, il n'est pas toujours facile de savoir si vous allez devoir payer, ou non, vos médicaments génériques. Cette fiche pratique fait un tour d'horizon sur leur remboursement.

Vous avez dit « Princeps » ?

Le terme « Princeps » se traduit littéralement par « première édition ». En matière de médicaments, il désigne le premier médicament mis sur le marché et commercialisé par un laboratoire, protégé par un brevet. Après une période de 10 ans, ce brevet tombe dans le domaine public, ouvrant la voie aux fabricants de médicaments génériques pour produire une version similaire.

Le médicament générique est élaboré à partir de la même molécule, le principe actif, que le médicament princeps. Le médicament générique est fabriqué avec une composition qualitative et quantitative en principes actifs identique à celle du princeps, adoptant la même forme pharmaceutique et offrant une efficacité pharmaceutique équivalente, notamment en termes de biodisponibilité.

Puis-je me faire rembourser un médicament non générique ?

Votre médecin n'est plus obligé d'inscrire « non substituable » à la main. Mais cette mention « non substituable » doit être complétée de la raison médicale justifiant la décision de ne pas autoriser la substitution par votre pharmacien. La loi prévoit 3 situations médicales :

- ◆ lorsque le changement de molécule a des incidences trop grandes sur l'efficacité du médicament,
- ◆ pour la prescription chez l'enfant de moins de 6 ans si les génériques ne sont pas adaptés,
- ◆ pour un patient présentant une contre-indication à un ingrédient présent dans tous les médicaments génériques du marché].

Et la prise en charge par la Camieg ? Le tiers-payant ?

Si vous acceptez le médicament générique, vous ne ferez pas l'avance des frais et vous n'aurez pas de reste à charge supplémentaire à payer.

Dans les autres cas, cela se complique :

Si la mention non substituable est justifiée : votre pharmacien délivre et facture le princeps sur la base de remboursement du princeps. Vous ne faites pas l'avance des frais et bénéficiez du tiers-payant.

Si la mention non substituable est injustifiée, et que vous refusez le générique, votre pharmacien vous délivrera alors le princeps mais vous facturera en totalité, sans bénéfice du tiers-payant. Vous devrez alors renvoyer une feuille CERFA papier à la Camieg qui remboursera sur

la base du médicament générique. Si le générique est moins cher que le princeps, vous aurez un reste à charge.

Exemple : votre médicament générique coûte 15 € et le médicament non générique 20 €. Vous devrez ainsi avancer les 20 € et la Camieg vous remboursera 15 €. Votre reste à charge sera de 5 €.

À noter :

Même en cas de remboursement intégral de votre médicament, vous devrez toujours vous acquitter d'une franchise médicale. Cette franchise s'élève à 0,50 € par boîte de médicament, plafonnée à 50 € par personne et par an.



Revalorisation tarifaire au 1^{er} novembre 2023 : pour quelles consultations ?

Consulter votre médecin traitant entraîne désormais des coûts plus élevés. À la suite de l'échec des négociations entre l'Assurance-maladie et les syndicats de médecins libéraux sur la nouvelle convention médicale, le règlement arbitral a été entériné le 24 avril dernier. Celui-ci prévoit une revalorisation des tarifs des consultations des médecins généralistes et spécialistes conventionnés avec

l'Assurance-Maladie, augmentant de 1,50 € en métropole et de 1,80 € dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).

Plus précisément, le tarif d'une consultation chez un médecin généraliste conventionné en secteur 1¹ est passé de 25 € à 26,50 € (DROM : 31,40 €) et de 30 € à 31,50 € (DROM : 36,40 €) pour les enfants de moins de 6 ans.

S'agissant des consultations chez les spécialistes, l'évolution des tarifs est la suivante :

		Avant le 1 ^{er} novembre 2023	À compter du 1 ^{er} novembre 2023	DROM ⁽²⁾
Consultation coordonnée chez un spécialiste en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) ou en secteur 2 ² Optam		30,00 €	31,50 €	36,40 €
Consultation de base chez le pédiatre	Enfant âgé < 2 ans	37,00 €	38,50 €	44,20 €
	Enfant âgé entre 2 et 6 ans	32,00 €	33,50 €	38,40 €
Consultation chez un psychiatre, neuro-psychiatre ou neurologue		50,20 €	51,70 €	
Consultation spécifique		52,50 €	54,00 €	66,80 €
Avis ponctuel	Spécialistes	55,00 €	56,50 €	
	Psychiatres, neuropsychiatres et neurologues	62,50 €	64,00 €	76,80 €
Consultation complexe		46,00 €	47,50 €	57,00 €

Les conditions de prise en charge resteront inchangées. Les consultations seront remboursées à hauteur de 70 % du tarif de convention (moins 1 € de participation forfaitaire), sous réserve d'avoir déclaré un médecin traitant.

¹ Pour trouver le secteur d'exercice de votre médecin et vérifier s'il a éventuellement choisi l'option de pratique tarifaire maîtrisée, consultez l'annuaire santé disponible sur le site ameli.fr.

² Montant notifié quand celui-ci est commun aux DROM.



Le convoyage des jeunes aux activités sociales

Les enfants qui partent en colonie entre 6 et 14 ans ont besoin d'être accompagnés jusqu'au lieu de vacances.

Le convoyage peut être effectué soit par les parents, soit par des agents actifs ou inactifs. Il est d'une durée d'un ou de deux jours suivant la destination des enfants. La destination pouvant être un lieu de regroupement dans une grande ville ou le centre de vacances.

Les convoyeurs sont bénévoles. Les convoyeurs actifs bénéficient d'un détachement par les entreprises le temps de leur déplacement. Ce droit est statutaire.

Les frais (hôtellerie et restauration) sont défrayés pour tous les convoyeurs.

Comment se proposer convoyeur ?

Contactez votre CMCAS
[activités sociales de l'énergie](#)
PORTAIL DES CMCAS

ANNUAIRE DES CMCAS



Celle-ci vous proposera des réunions d'information et formations afin de vous informer sur les principales notions réglementaires (transport, protection et santé des enfants, organisation).

Lors de votre premier convoyage, vous partirez obligatoirement à deux avec un convoyeur expérimenté.

Vous avez envie de vous investir en partageant dans la bonne humeur un moment de vie avec les enfants, alors lancez-vous !

Pour toute information complémentaire, les administrateurs FO Énergie de votre CMCAS se tiennent à votre disposition.



Élections professionnelles 2023

FO conforte sa position

Les élections professionnelles ont pris fin le 13 novembre 2023.

Ces élections étaient les premières après la mise en place des Comités Sociaux et Économiques qui ont engendré une perte de proximité avec les salariés par la disparition des CHSCT et des Délégués du Personnel.

99,8 %* des salariés des entreprises des Industries Électriques et Gazières ont élu leurs représentants au Comité Social et Économique.

Le taux de participation de 72,46 %, légèrement en baisse, est resté néanmoins d'un bon niveau, et démontre que les salariés portent une attention particulière au dialogue social au sein de leur entreprise.

FO Énergie recueille 15,87 % des suffrages valablement exprimés et progresse de 0,28 point par rapport aux élections de 2019.

AUDIENCE					
	FO	CFDT	CFE-CGC	CGT	Autres
2019	15,59 %	16,88 %	25,99 %	38,30 %	3,24 %
2023	15,87 %	16,01 %	29,72 %	34,60 %	3,81 %

La représentativité de chaque Organisation Syndicale Représentative est ensuite recalculée et détermine le « poids » de chaque fédération. Celui-ci sert de référence notamment dans le cadre de la signature d'accord collectif.

Au niveau de la Branche, cela se traduit :

REPRÉSENTATIVITÉ RECALCULÉE				
	FO	CFDT	CFE-CGC	CGT
2019	16,12 %	17,46 %	26,74 %	39,68 %
2023	16,50 %	16,64 %	30,90 %	35,96 %

* 8 entités concernées par une carence de candidats et deux élections reportées.

Au sein des différentes entreprises des IEG, FO progresse, se maintient ou devient représentative sur de nouveaux périmètres.

Au-delà de cette synthèse globale, nous proposons quelques zooms non exhaustifs sur certains périmètres.

Strasbourg est FO! Les équipes d'Électricité de Strasbourg, de Strasbourg Électricité Réseaux et de Réseaux Gaz de Strasbourg placent FO **en première position** sur ces 3 entreprises avec des résultats respectifs de 41,72 %, 49,01 % et 39,72 % des Suffrages Valablement Exprimés (SVE).

Sur les autres entreprises, il est à noter une forte progression de FO au sein d'ENGIE SA qui la place **en première position** avec 40,67 %.

À EDF, FO continue à progresser à la Direction Commerce (33,46 %), aux CNPE de Tricastin (29,54 %), de Golfech (18,36 %), du Blayais (17,10 %), à la DP2D (28,50 %), à l'UFPI (21,03 %), au CIH (23,38 %), à HYDRO Sud-Ouest (24,01 %) ou encore à La Réunion (25,08 %).

FO **devient représentative** aux CNPE de Chooz (20,41 %) et Flamanville 1 & 2 & 3 (11,82 %) ainsi qu'à Hydro Alpes (15,09 %). FO maintient sa **première place** au CNPE de Gravelines (39,20 %).

À ENEDIS, FO est **première** sur les Directions Régionales Provence – Alpes du Sud (42,12 %), et Languedoc-Roussillon (34,32 %). Forte progression à noter sur les DR Alpes (18,35 %) et Bretagne (23,13 %) ainsi que dans les DR Auvergne (20,70 %), Poitou-Charentes (28,57 %), Pyrénées et Landes (23,71 %) et Normandie (17,17 %).

À GRDF, il faut souligner une forte progression sur la DR Nord-Ouest (27,98 %) et à la DR EST (24,14 %).

FO conforte sa position à GRT Gaz en progressant (15,09 %).

À RTE, FO progresse (13,73 %) et est maintenant représentative sur les 4 établissements qui la composent.

À la CNIEG, FO maintient sa première place (56,25 %) ainsi que chez GreenAlp (46,08 %), SÉOLIS (50,74 %), Saint-Martin-de-Londres (58,44 %), SORÉGIES (62,37 %), Storengy SAS (45,03 %). FO progresse à Storengy France (28,87 %), à la CNR (16,35 %), à Électricité de Mayotte (31,84 %). Très forte progression sur la Centrale de Saint-Avold où FO devient première avec 51,61 %.

Sur l'ensemble des entreprises des IEG, les élus FO de tout collège sont totalement investis afin de défendre les intérêts collectifs et individuels des personnels des IEG.

Ces élections et la confiance accordée par les salariés leur permettront de préserver les droits actuels ainsi que de les améliorer par la création de droits nouveaux.

Un labrador en intervention à GRDF !

Usopp, jeune chiot Labrador noir, va être parmi les salariés de GRDF Nord-Ouest pendant 10 mois.

Pourquoi ? L'avenir de Usopp est particulier : il est destiné à devenir chien-guide d'aveugle.

En France, 1,7 million de personnes sont atteintes de troubles de la vision dont 207 000 aveugles et 932 000 malvoyants moyens. Toute personne en situation de handicap visuel peut, à sa demande, se voir confier gratuitement un chien guide. Seulement 1 500 personnes sont accompagnées par un chien guide.

Pourquoi ? Éduquer un chien guide coûte 25 000 euros sur les 8 années de son travail. Il faut des chiots aux compétences particulières, des familles d'accueil, des centres d'éducatons canins et des financements.

Martine VALEUX est conseillère à l'Accueil Acheminement Gaz sur le site d'Isneauville près de Rouen. Elle est aussi bénévole depuis plusieurs années au sein de l'association [Centre Paul Corteville - chiens guides d'aveugles](#).



C'est naturellement que Martine a voulu s'investir de façon plus marquée dans son association en devenant famille d'accueil. Cela consiste à accueillir, dans son foyer, un chiot de l'âge de 2 mois à 1 an pour lui apprendre la vie en famille, le début de la sociabilisation, l'obéissance.

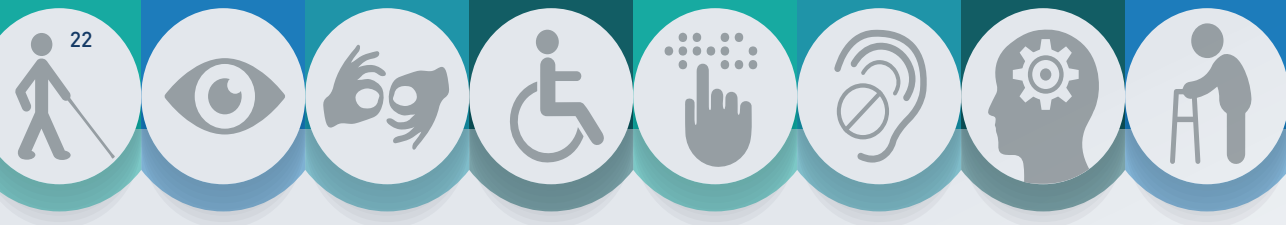
L'engagement de Martine pour le handicap rejoint aussi son engagement envers ses collègues : elle est élue FO au CSE de GRDF Nord-Ouest. L'alliance de ces deux actions va permettre à Usopp de multiplier les occasions d'enrichir son expérience en étant confronté à différentes situations : modes de transports, environnements et de rester concentré

sur sa maîtresse lors des sollicitations extérieures.

En effet, comme n'importe quel salarié aveugle accompagné d'un chien-guide, Martine pourra aller et venir sur tous les sites de GRDF, assister à des réunions, déjeuner au restaurant d'entreprise, participer à des conventions, prendre les transports en commun, etc.

FO Énergie apporte son soutien à cet engagement qui permet, grâce à l'entreprise qui adapte les conditions de travail, de porter un autre regard sur le handicap dans l'entreprise.





Handicap

De banales journées spéciales ?

De nombreux événements ont eu lieu en cette fin d'année 2023 comme les DuoDays, la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées ou encore la journée internationale des droits des personnes handicapées. Si le nombre et l'efficacité de ces journées nationales ou internationales peuvent interroger, elles sont néanmoins l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre au handicap tant dans la sphère privée que professionnelle et de mobiliser des initiatives.

Ainsi les chiffres parlent d'eux-mêmes avec un taux de chômage pour les personnes en situation de handicap au plus bas depuis trois ans (14 % en 2022 contre 18 % en 2019*) pour atteindre aujourd'hui les 1,1 million de personnes en situation de handicap en emploi*. Si on peut se féliciter de l'évolution de ces chiffres, il ne faut pas qu'ils fassent oublier le fait que ce taux de chômage reste presque deux fois plus élevé que l'ensemble de la population (7,2 % au 4^e trimestre 2022*).

Au niveau interprofessionnel, FO revendique et œuvre en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés pour lutter contre la désinsertion professionnelle et pour l'amélioration des droits à la retraite des personnes handicapées. Dans les IEG, des démarches sont mises en œuvre dans des entreprises (pas toutes) de la Branche par le biais d'accords collectifs pour lesquels FO Énergie est partie prenante.

Malgré tout, ils ne permettent pas de traiter toutes les difficultés rencontrées par ces salariés. Si celle du pouvoir d'achat impacte tous les salariés, elle peut impacter davantage les salariés en situation de handicap. Afin d'y répondre, FO Énergie porte au sein des IEG la création d'un droit nouveau en créant une prime de 100 €/mois pour aider tous les salariés en situation de handicap ou parents d'enfant handicapé.

Les journées ou semaines événementielles sont l'occasion de rappeler que tout n'est pas résolu, mais aussi que les choses avancent ! Elles permettent la mise en avant d'actions et revendications en faveur du handicap qui, quand elles aboutissent, œuvrent pour que la société et nos entreprises soient encore plus inclusives.

* Source : semaine-emploi-handicap.com





Réforme des retraites

l'urgence sociale !

Dans le cadre de l'application de la réforme des retraites au sein des IEG, début décembre, les conditions de maintien d'affiliation au régime spécial de retraite pour les salariés embauchés avant le 1^{er} septembre 2023 en cas de suspension du contrat de travail n'étaient toujours pas définies.

Pour les salariés ayant bénéficié des conditions de maintien avant le 1^{er} septembre 2023, l'affiliation au régime spécial vieillesse est maintenue pendant 10 ans à la date de la suspension de contrat.

Les pouvoirs publics sembleraient vouloir garantir la continuité d'affiliation uniquement dans un cadre strictement limité aux congés sans solde familiaux.

Un décret doit établir la liste des congés permettant de bénéficier du maintien de l'affiliation au régime spécial. Malgré les sollicitations de FO Énergie, les ministères de tutelle font la sourde oreille...

En clair, si un salarié des IEG prend un congé sabbatique, pour création d'entreprise, mandat politique, ou encore s'il opte pour une mobilité volontaire sécurisée ou un détachement à l'étranger, à son retour il ne pourra plus bénéficier du régime de retraite des IEG et basculera au régime général.

Si cette information est confirmée, c'est purement et simplement une remise en cause à l'avenir de la clause du grand-père pour les personnels concernés.

“

Pour FO Énergie, la continuité de l'affiliation au régime spécial doit être garantie pour tous les agents ayant pris un congé non rémunéré, quelle que soit la date de leur départ en congé.

”

responsabilité

RSE énergie environnement

normes ÉCONOMIE

humanitaire

sociétale

prises

Mécénat de compétences

Des réticences ou de la crainte de la part des entreprises

Ces dernières années, certaines entreprises de la Branche des IEG ont mis en œuvre de manières différentes des offres de mécénat de compétences. Certaines de ces offres étaient la résultante d'un besoin spécifique dans le cadre de partenariat avec des associations ou pour traiter des fins de carrière.

On peut constater que cette pratique a du mal à se développer au sein des entreprises de la Branche. La raison principale est probablement due au fait que cet outil consiste à mettre à disposition des salariés sur leur temps de travail au profit d'un projet d'intérêt général notamment par le biais d'associations.

Pourtant, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) se développe et a comme objectif de prendre en compte les dimensions sociales et environnementales. La RSE est souvent motivée par le fait d'améliorer les pratiques de l'entreprise, de minimiser les impacts négatifs de l'entreprise sur la société et de mobiliser l'entreprise au service d'un projet sociétal.

Les entreprises affichent vouloir se mobiliser au service d'un projet sociétal, mais dans les actes ne permettent pas à leurs salariés d'y contribuer alors que les salariés expriment clairement une attente pour de nouvelles formes d'engagement au sein de l'Entreprise.

En France, de nombreuses entreprises se sont engagées sur la voie du développement du mécénat de compétences afin de promouvoir ce levier de performance et d'innovation. Au sein des IEG, il est temps de se lancer dans cette voie et de manière beaucoup plus volontariste en ayant une approche moderne et en cohérence avec les valeurs affichées par les différentes entreprises.

Pour certaines entreprises des IEG, des recrutements importants sont en cours ou vont avoir lieu afin de répondre aux enjeux à venir du secteur de l'énergie. Ne pas intégrer le mécénat de compétences pour tous les salariés dans les politiques de l'emploi va à l'encontre de la quête de sens attendue par les salariés pour leur parcours professionnel !

Pour FO Énergie, la création d'un droit nouveau pour tous répondant aux intérêts des personnels et des entreprises est une solution « gagnant/gagnant » qu'il serait dommage de ne pas mettre en œuvre.

Montant net social

De nouvelles restrictions pour les allocataires

Depuis le 1^{er} juillet 2023, dans le cadre du projet «solidarité à la source», les employeurs doivent faire figurer le montant net social sur les bulletins de salaire.

Ce projet est censé simplifier la charge déclarative des bénéficiaires et utiliser les données de revenus pour calculer le montant et l'éligibilité aux prestations sociales notamment pour les versements du Revenu de Solidarité Active et de la prime d'activité (et à terme d'autres prestations).

Le montant net social correspond au revenu net, calculé à partir **des revenus bruts dont sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales ou conventionnelles à la charge du salarié.**

Pour les revenus d'activité salariée, les revenus bruts correspondent à l'ensemble des **rémunérations et accessoires versés par les employeurs** à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture...).

Pour les revenus de remplacement, les revenus bruts correspondent aux **montants des pensions, rentes viagères, allocations chômage, etc.**, versés par les organismes sociaux, mutuelles, assurances, banques ou organismes de prévoyance.

Avant la mise en place du «montant net social», seuls les revenus soumis à l'impôt sur le revenu, les revenus de remplacement, les APL et les pensions alimentaires étaient utilisés par les CAF

pour calculer le droit au RSA et à la prime d'activité.

Annoncée comme une vraie mesure sociale de simplification visant à lutter contre le non-recours aux droits, elle peut en réalité faire baisser les allocations du RSA et de la prime d'activité, voire les supprimer dans certains cas.

FO a été partiellement entendue par la ministre des Solidarités et des Familles, les cotisations des contrats de prévoyance ou de retraite supplémentaire n'entreront pas dans le calcul du montant net social à partir de janvier 2024.

Il n'en demeure pas moins que FO continuera de revendiquer l'abandon de cette nouvelle modalité de calcul afin que soient préservés les droits des allocataires.





Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **vosre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur
votre **accompagnement
social**, consultez
notre site internet
malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

1^{re} Assemblée Générale de l'UFR

Une première qui en appelle d'autres !

Les 23 et 24 novembre 2023 s'est tenue la première Assemblée Générale de l'Union Fédérale des Retraités FO Énergie et Mines.

Une première qui a permis de réunir les syndicats et sections de pensionnés de toute la France afin, d'une part, d'élire la commission Exécutive et le Bureau de l'UFR, d'autre part, d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces différentes structures et enfin d'aborder les sujets auxquels sont confrontés les retraités des IEG.

Une des priorités de l'UFR sera de faciliter le travail collectif de l'ensemble des structures salariées et pensionnées afin d'assurer la continuité de représentation et de défense des intérêts individuels et collectifs des salariés actifs et pensionnés.

La communication devra être renforcée afin de maintenir un lien avec les retraités et les structures syndicales auxquelles ils adhèrent.

Lors de cette Assemblée Générale, un communiqué a rappelé les revendications de l'UFR : amélioration des Retraites et pouvoir d'achat, retour de l'âge de la retraite à 60 ans, prise en compte réelle des pénibilités avec de véritables majorations de départ anticipé, une CCAS moins dépensière en frais de gestions et de structure et plus proche des agents et des ayants droit, une CAMIEG qui améliore ses remboursements avec les excédents et prend en charge en partie le troisième niveau de couverture santé, ainsi qu'une prise en charge plus conséquente de la Dépendance, la défense du statut ou la pérennité du financement de la CNIEG sont autant de sujets au cœur des revendications de l'UFR.

**Rester informés et défendus, c'est essentiel
car la retraite n'est pas un long fleuve tranquille !**

Libre activité OUI, solitude et isolement NON !





Pouvoir d'achat

Les retraités touchés de plein fouet !

Cette année 2023 a été rude socialement pour la majorité de nos concitoyens notamment avec la hausse des prix sur l'alimentation et les carburants, mais également avec la réforme des retraites.

Les retraités n'ont pas été épargnés par la perte du pouvoir d'achat à la suite de l'explosion de l'inflation, bien au contraire !

FO avec 8 autres Organisations Syndicales de retraités a estimé une perte de pouvoir d'achat sur les pensions de l'ordre de 10 %. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} juillet 2023, la perte du pouvoir d'achat, en France, s'élève à 8,4 % en moyenne et monte jusqu'à 10,2 % pour les retraités ayant subi en 2018 l'augmentation de la CSG.

Malheureusement la revalorisation de 5,2 % (ou 5,3 %*) de nos retraites ou pensions au 1^{er} janvier 2024, ne compensera pas cette perte.

Concernant la revalorisation de la complémentaire AGIRC/ARRCO (pour les retraités qui la perçoivent en plus de leur retraite

des IEG), est de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023. Cette décision est accompagnée de la suppression du malus de 10 % qui pénalisait les salariés pour les obliger à retarder leur départ en retraite de 62 à 65 ans. Ce malus, appliqué en 2019, avait été voté par la CFDT et le Patronat...

Depuis le 1^{er} septembre 2023, et à la suite de la réforme des retraites, les nouveaux salariés cotisent au Régime Général, ce qui impactera le financement du Régime de retraite des IEG. Il est donc absolument nécessaire que les pouvoirs publics proposent une solution de financement de notre régime de retraite afin de garantir dans le temps sa pérennité. À ce jour, rien ne permet de l'assurer.

Rappel : la loi n° 2019-733, applicable à compter du 1^{er} décembre 2020, permet de résilier sans frais un contrat de complémentaire santé après un an de souscription !

* Chiffre non définitif lors de la rédaction de cet article.



Votre organisation syndicale nous fait confiance, pourquoi pas vous ?

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez
vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr)**



Assurance-chômage Le gouvernement bloque le compromis...

Le 10 novembre dernier, patrons et syndicats sont parvenus à un compromis pour l'accord national interprofessionnel. Il acte de nombreuses avancées notamment pour les primo-entrants, les saisonniers ou la dégressivité de l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE).

L'exécutif ne l'entend pas de cette oreille et décale sa décision de l'agréer ou pas, car il ne prend pas en compte les évolutions de la réforme des retraites. Les partenaires sociaux souhaitent aborder le sujet au cours d'une négociation qui va s'engager sur l'emploi des seniors. Pour le négociateur FO, Michel Beaugas : « *Le gouvernement agit comme s'il ne faisait pas confiance aux acteurs sociaux* ». En attendant, les dispositions actuelles sont prolongées jusqu'à la fin du premier semestre 2024.



Congrès Extraordinaire

4 au 6 juin 2024 – Strasbourg

Le Comité Exécutif Fédéral de la fédération FO Énergie et Mines a validé l'organisation d'un Congrès Extraordinaire du 4 au 6 juin 2024 à Strasbourg. L'occasion pour les syndicats de FO Énergie et Mines de s'exprimer sur l'activité de la fédération à mi-mandat, mais également de valider des modifications statutaires proposées.

Hommage à Olivier JOUAN



La fédération vit un triste moment avec la disparition d'un de ses camarades, Olivier JOUAN à l'issue d'un long combat contre la maladie. Il a été parmi nous de nombreuses années, nous apportant sa culture, sa curiosité et sa joie de vivre. Nous avons perdu un camarade et un ami. Nos pensées vont vers sa femme, sa famille et ses proches auxquels nous adressons tout notre soutien et nos condoléances.

Négociations salariales de la Branche des IEG Les employeurs ne sont pas au rendez-vous...



À la suite des négociations salariales de la Branche des IEG, les employeurs ont proposé un accord salarial avec une augmentation du Salaire National de Base de + 2 % (comprenant un rattrapage de 0,5 % pour 2023). Après le refus de FO Énergie et des autres organisations syndicales de signer ce projet d'accord, les employeurs ont décidé unilatéralement d'une augmentation du Salaire National de Base de 2 %. Cette augmentation du SNB reste clairement insuffisante face à l'inflation et à l'érosion du pouvoir d'achat des personnels des IEG.



Conseil d'Administration **Groupe EDF**

Les salariés du Groupe EDF et ceux du service commun de GRDF ont élu en octobre dernier leurs représentants au Conseil d'Administration EDF. Dans un contexte où, plus que jamais, la voix de celles et ceux qui constituent le patrimoine humain du Groupe EDF doit être entendue, d'une manière forte, raison-

née, et porteuse d'avenir et de progrès social, **les électeurs ont décidé d'élire la candidate parrainée par FO Énergie, Sandrine LHENRY.** FO Énergie remercie celles et ceux qui à travers leurs votes vont permettre à notre Administratrice de porter un projet sociétal, social, économique et écologique au sein du CA d'EDF.

Le Service Public endeuillé

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Frédéric DESPAUX, dans la soirée du samedi 4 novembre.

Technicien Électricité à la base opérationnelle d'Auch, Frédéric a toujours été attaché à ses missions de service public, ce qui l'a conduit à être parmi les premiers volontaires pour rétablir les réseaux et répondre à la mobi-

lisation de la Force d'Intervention Rapide Electricité (FIRE) dans le Finistère à la suite du passage de la Tempête CIARAN.

Adhérent FO depuis de longues années au syndicat Pyrénées Gascogne, nos pensées vont à son épouse, ses enfants, sa famille, ses collègues.

Journée internationale **pour l'élimination des violences à l'égard des femmes**

Le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, fait partie de ces journées pour lesquelles nous avons le pouvoir collectivement que ce sujet n'en soit plus un !

Pour rappel, les outils d'aide et d'urgence sont les suivants :

- Le 3919, numéro national d'écoute anonyme et gratuit, disponible 24 h/24 7 j/7
- La plateforme de signalement en ligne arreteonslesviolences.gouv.fr
- Le 17, numéro d'urgence Police Secours
- Vous pouvez aussi joindre par SMS le 114

Engageons-nous à sensibiliser, soutenir et agir contre toutes les formes de violence envers les femmes. Le changement commence par nous tous !



Devenons l'énergie qui change tout.

MÊME UN SUPER HÉROS ETEINT SES LUMIÈRES.



RCS PARIS 552 081 317 © Disney © 2023 MARVEL



Je baisse



J'éteins



Je décale

edf.fr/gestesutiles

L'énergie est notre avenir, économisons-la!